

31/07/2024

Communauté urbaine du Grand Reims
3 rue Eugène Desteuque
51100-Reims

DEPARTEMENT DE LA MARNE

COMMUNE DE REIMS

ENQUÊTE UNIQUE DU 18 JUIN AU 17 JUILLET 2024

Projet « Déchetterie Europe » avec mise en compatibilité du plan local d'urbanisme

Projet de révision allégée du PLU relatif au site des « régates rémoises »

PREAMBULE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

1-Introduction.

La ville de Reims comptait 181194 habitants au dernier recensement de 2019. Elle est le siège de la Communauté urbaine du Grand Reims qui regroupe 143 communes et qui a la compétence urbanisme pour l'ensemble de ces communes.

La ville de Reims dispose d'un plan local d'urbanisme approuvé le 28 septembre 2017 et modifié plusieurs fois.

Les dossiers de ces 2 projets ont été préparés par le bureau d'études Verdi dont le siège social est situé 80 rue de Marcq 59441 Wasquehal Cedex.

Par souci de clarté, et en raison des 2 projets concernés par cette enquête unique, mon rapport se présente de la façon suivante :

-un préambule qui décrit la partie préparation et organisation de l'enquête avec les annexes correspondantes ainsi que mes commentaires à ce sujet et la procédure de restitution des observations au porteur des 2 projets.

-mon rapport et conclusion sur le projet « déchetterie Europe ».

-mon rapport et conclusion sur le projet « régates rémoises ».

2-Organisation.

Par décision en date du 12/04/2024 de Monsieur le Vice- Président du Tribunal administratif de Châlons en Champagne, j'ai été désigné en qualité de Commissaire

enquêteur titulaire pour l'enquête publique unique mentionnée ci-dessus ; monsieur Bruno Beth a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Par la suite, je me suis mis en relation avec monsieur Azo Abdoulaye de la Direction de l'urbanisme de la communauté urbaine du Grand Reims, afin de recueillir un certain nombre d'informations, d'examiner les modalités pratiques de l'enquête, et de fixer le calendrier des permanences.

3-Déroulement des procédures.

.L'arrêté n°CUGR-DUPAARM-2024-028 prescrivant une enquête publique unique sur le projet « régates » et le projet « déchetterie Europe ».

Cet arrêté prévoyait le déroulement d'une enquête publique unique du mardi 18 juin au mercredi 17 juillet 2024 inclus, soit 30 jours consécutifs. La clôture a eu lieu le 17 juillet à 17h.

Au cours de cette période, les dossiers complets ont été déposés à l'hôtel de ville de Reims, à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture habituels.

.Calendrier des permanences :

Conformément à l'arrêté d'ouverture d'enquête, je me suis tenu à la disposition du public à l'hôtel de ville de Reims :

le mardi 18 juin 2024 de 14h à 17h,

le mercredi 3 juillet 2024 de 14h à 17h,

le mercredi 17 juillet 2024 de 14h à 17h.

.Publicité et information du public :

L'avis d'enquête publique (affiche jaune fluo au format réglementaire A2) a été affiché à l'Hôtel de ville de Reims, à la Direction de l'urbanisme du Grand Reims, à l'Hôtel de la communauté urbaine du Grand Reims, sur le site des régates rémoises et sur le terrain prévu pour le projet « déchetterie Europe ».

Cet avis d'enquête unique a également été publié dans le journal « Matot-Braine » du 20 mai et du 21 juin 2024 ainsi que dans l'hebdomadaire « la Marne agricole » du 31 mai et du 21 juin 2024.

Enfin, tous les documents concernant ces deux projets pouvaient être consultés sur le site internet du Grand Reims.

.Registre d'enquête :

Deux registres ont été ouverts et mis à la disposition du public pour recueillir les différentes observations concernant chaque projet.

J'ai coté et paraphé ces registres avant ma première permanence et je les ai clos après ma dernière permanence du 17 juillet 2024.

Par ailleurs, l'arrêté d'ouverture d'enquête publique indiquait que les observations éventuelles pouvaient être transmises également par courrier ou par voie dématérialisée sur le site du Grand Reims.

Remarque :

Lors de ma première permanence, j'ai constaté que l'arrêté d'ouverture d'enquête publique et les attestations de publicité dans les journaux ne figuraient pas dans le dossier papier soumis au public, mais par contre ceux-ci étaient présents sur le site internet du Grand Reims ; le nécessaire a été fait pour compléter le dossier papier.

.Réunion de présentation des dossiers et visite des lieux :

Cette réunion a eu lieu le lundi 27 mai 2024 dans les locaux de la Direction de l'Urbanisme du Grand Reims et avait pour but de me présenter et de me remettre les dossiers concernant les 2 projets, relatifs à cette enquête.

Etaient présents à cette réunion monsieur Azo Abdoulaye du Grand Reims département urbanisme, monsieur Vandewalle du Bureau d'études VERDI qui a préparé ces dossiers ainsi que des représentants de la Direction des déchets du Grand Reims.

Après cette réunion, je suis allé sur les lieux des projets avec Messieurs Azo Abdoulaye et Vandewalle , ce qui m'a permis d'avoir une bonne connaissance sur le terrain.

.Procès-verbal des observations recueillies pendant l'enquête :

Après ma dernière permanence du 17 juillet 2024, une réunion a eu lieu avec Monsieur Azo Abdoulaye de la Direction de l'urbanisme du Grand Reims pour lui faire part des résultats de l'enquête. Je lui ai adressé par mail le procès-verbal des observations concernant les 2 projets. Ma lettre d'envoi ainsi que le procès-verbal des observations ont été contresignés par Monsieur Dubois Conseiller Communautaire Délégué du Grand Reims qui m'a adressé ses réponses (voir en annexe).

Il n'y a aucune observation du public sur les deux projets. J'ai fait quelques observations sur le projet des « Régates rémoises » et j'ai fait un commentaire sur le projet « Déchetterie Europe ». (à voir dans chacun de mes rapports).

4-Conclusion du Commissaire enquêteur sur les procédures suivies.

Le Commissaire enquêteur considère que les procédures de publicité et d'information de l'enquête ont été respectées.

L'avis d'enquête a été publié dans deux journaux d'annonces légales et affiché dans les délais impartis, comme le prévoit la réglementation.

Une affiche jaune fluo au format réglementaire, parfaitement visible, indiquant l'ouverture de l'enquête a été apposée à l'hôtel de ville de Reims , sur trois sites du Grand Reims ainsi que sur chacun des lieux concernés par l'enquête publique.

L'enquête a également été annoncée sur le site internet de la Communauté urbaine du Grand Reims ; les dossiers de chaque projet pouvaient être consultés sur ce site.

Un registre papier a été mis à la disposition du public pour le projet « Régates » et un autre pour le projet « déchetterie » afin d'éviter toute confusion. Le public avait aussi

la possibilité de transmettre directement des observations sur le site internet du Grand Reims.

L'enquête s'est déroulée de façon satisfaisante et j'ai pu siéger aux jours et heures prévus par l'arrêté d'ouverture de la communauté urbaine du Grand Reims.

Fait à Ville en Selve, le 31 juillet 2024

Le commissaire enquêteur

JC.Bonnet

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JC Bonnet', with a long horizontal stroke extending to the right.

ANNEXES DU PREAMBULE

- Arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
- Texte de la publicité dans le Matot-Braine et la Marne agricole.
- Affiche jaune fluo (avis au public de l'enquête publique).
- Lettre observations du 18/07/2024 signée.
- Procès-verbal des observations signé.
- Procès-verbal des observations signé : réponses du Grand Reims.
- Plan masse du site des « régates ».